

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 JUILLET 2018.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Jacques AUGRIS et, Carole BLAIN.

Étaient absents excusés : Mesdames Katia GAUDIN, Suzie PORTEJOIE et Catherine AMBAYE, MM. Mickaël COLIN, Daniel SICARD et Nicolas BROSSARD.

Pouvoirs : Mme Suzie PORTEJOIE à Mme Ginette BOUYER, M. Mickaël COLIN à M. André RIGNAULT et M. Daniel SICARD à M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DE SIGNALÉTIQUE.
4. PARTICIPATION À L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG86.
5. CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ RELATIVE À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET ACTES ACCÈS À LA PLATE-FORME STELA – ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS - CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE RGS**.
6. DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS – ACCÈS À LA PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION – ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS – COMMANDE DE DEUX CERTIFICATS RGS**.
7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
8. PROJET DE DÉLIBÉRATION FIXANT LES RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS.
9. PROJET DE DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES.
10. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Madame Maryvonne DELAGRANGE s'est retirée pour le droit de préemption, Section G n° 1018 « 10 Place de la Chaumière », elle a regagné la séance pour les droits de préemption suivants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1018 « 10 Place de la Chaumière »
- Section G n° 1786 « 6 Bis rue de la Sablière »
- Section G n° 1977 – 1537 « 39 Route de Niort »

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DE SIGNALÉTIQUE :

- Panneaux, cônes fluo, barrières rétro, fanions rétro, racks de rangements sur roulettes, supports et fixations, socles pour panneaux, poteaux galva, obturateurs, brides pour un montant de 4 200 € TTC
- Une clé à chocs pneumatique avec douilles, éléments complémentaires pour l'échafaudage, un poste à souder pour un montant de 1 898 € TTC
- Une glacière isotherme, une armoire mobile, de la vaisselle pour un montant de 4 500 € TTC

Soit un montant total de dépenses de 10 598 € TTC

PARTICIPATION À L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG86 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de l'expérimentation.
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG86.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ RELATIVE À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET ACTES ACCÈS À LA PLATE-FORME STELA – ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS - CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE RGS** :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - ↳ la convention avec la Préfecture relative à la dématérialisation des actes,

- ↳ le bon de commande concernant l'accès à la plate-forme STELA, l'accompagnement des utilisateurs et le certificat électronique selon le devis de Vienne Services.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS – ACCÈS A LA PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION – ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS – COMMANDE DE DEUX CERTIFICATS RGS :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande concernant l'accès à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics (communes), l'accompagnement des utilisateurs, les certificats électroniques et l'accompagnement à la signature électronique selon le devis de Vienne Services.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet présenté ;
- De solliciter l'arrêté de Madame la Préfète autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

PROJET DE DÉLIBÉRATION FIXANT LES RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- adopte le projet de délibération tel que présenté.
- Demande à Monsieur le Maire de le transmettre au Comité Technique pour avis.

PROJET DE DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- adopte le projet de délibération tel que présenté.
- Demande à Monsieur le Maire de le transmettre au Comité Technique pour avis.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire et Madame Karine ANASTASI donnent le bilan de leur entrevue avec la responsable du service civique à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au sujet de l'agrément octroyé à la Commune.
- Madame Maryvonne DELAGRANGE, Déléguée aux Affaires Sociales, fait savoir au Conseil Municipal, qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Maire, Madame DUMONT, Responsable Développement à la MNT et elle-même, au sujet de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance pour les agents. Afin de pouvoir bénéficier d'un contrat labellisé, il faut prévoir une participation employeur.
- Monsieur le Maire donne lecture du mail le SORÉGIÉS au sujet du dossier déposé auprès de la FONDATION SORÉGIÉS ainsi que du courrier concernant le FACE enfouissement 2019.
- Monsieur le Maire fait également savoir qu'il n'y a pas eu d'embauche comme il a été entendu dire. Monsieur Jérôme SEYS est mis à disposition par PLURISERVICES, jusqu'à fin août.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 17 minutes.